



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 21 janvier 2025  
et  
Rome, 18-20 février 2025

---

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 13 février 2025	WFP/EB.1/2025/1/2/Rev.2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Ordre du jour provisoire annoté<sup>1</sup>

### Première partie (21 janvier 2025)

#### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour décision**, l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 2025. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

#### 2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

---

<sup>1</sup> L'ordre du jour de la première session ordinaire de 2025 est le premier à être présenté conformément aux décisions qu'a prises le Conseil à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2024 dans le cadre de l'examen de la gouvernance. Il présente pour la première fois la nouvelle organisation de la première session ordinaire en deux parties, la première étant consacrée uniquement à l'élection du Bureau, et la seconde aux autres points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

## Deuxième partie (18-20 février 2025)

### 3. *Adoption de l'ordre du jour*<sup>2</sup>

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour décision**, l'ordre du jour provisoire de sa première session ordinaire de 2025. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 4. *Élection aux postes vacants du Bureau*

Le Conseil élit des membres suppléants du Bureau pour pourvoir les postes restés vacants.

### 5. *Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

### 6. *Questions de politique générale*

#### a) Cadre relatif au cycle des politiques

Comme suite à des discussions au sein du Bureau en 2021, le Secrétariat présente une mise à jour sur le cadre relatif au cycle des politiques du PAM, qui comporte un examen du processus d'établissement de celles-ci et une vue d'ensemble de la façon dont elles sont mises en œuvre, évaluées et révisées au PAM. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

#### b) Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie<sup>\*</sup>

Comme suite à l'approbation par le Conseil du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie à sa session annuelle de 2022, le Secrétariat présente un point sur la mise en œuvre de ce fonds. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

#### c) Exposé oral sur la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes<sup>\*</sup>

Comme suite à l'approbation par le Conseil de la politique en matière de problématique femmes-hommes à sa première session ordinaire de 2022, le Secrétariat fera un exposé oral sur la mise en œuvre de cette politique. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

#### d) Exposé oral sur l'inclusion du handicap<sup>\*</sup>

Comme convenu avec le Bureau à sa réunion du 18 septembre 2023, le Secrétariat fera un exposé sur la façon dont l'inclusion du handicap est prise en compte dans les activités du PAM. Ce point sera présenté au Conseil **pour information**.

---

<sup>2</sup> Ce point ne serait inscrit ici que si l'ordre du jour venait à être révisé après son approbation lors de la première partie de la première session ordinaire.

<sup>\*</sup> Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

## 7. **Fonctions de contrôle**

### a) Rapports d'évaluation

#### 1. Rapport succinct de l'évaluation de la politique environnementale du PAM et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse indépendante de la mise en œuvre de la politique environnementale du PAM, que le Conseil avait approuvée à sa première session ordinaire en 2017. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

#### 2. Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse indépendante de la conception et de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence, que le Conseil avait approuvée à sa deuxième session ordinaire en novembre 2017, ainsi que des pratiques connexes. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

### b) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats et fournissent des éclairages qui permettent de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et la mise en œuvre des activités. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aident les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après, ainsi que les réponses de la direction correspondantes, sont présentés **pour décision**:

#### 1. Iraq (2018-2024) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2025

### c) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du précédent document au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2024;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des organes directeurs d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour décision** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

## 8. **Questions opérationnelles**

### a) Plans stratégiques de pays et plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour décision**, des plans stratégiques de pays ci-après:

#### 1. Iraq (2025-2029) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2025

#### 2. Rwanda (2025-2029) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2025

- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil au moyen d'un vote par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des révisions de plans stratégiques de pays approuvées par correspondance ci-après:

1. Sierra Leone (2020-2024)
2. Togo (2022-2026)

- c) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO après avoir été soumises aux États membres pour observations

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la révision du plan stratégique de pays ci-après concernant une intervention face à une crise et de l'augmentation budgétaire correspondante, soumise au Conseil pour observations:

1. Soudan (2019-2024)

- d) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel\*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel sera présenté au Conseil **pour information**.

- e) Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner\*

À la demande du Conseil, le Secrétariat fera oralement un exposé sur les éléments nouveaux concernant le projet global relatif aux assurances à donner. Cet exposé sera présenté au Conseil **pour information**.

- f) Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM\*

Un rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

- g) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et les augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

## 9. **Questions d'organisation et d'administration**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2025-2026 est présentée **pour information**.

## 10. **Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration**

- a) Vérification des décisions et recommandations adoptées au cours de la première session ordinaire de 2025

Le Rapporteur de la session présentera un recueil de l'ensemble des décisions adoptées et des recommandations formulées pendant la première session ordinaire de 2025.

b) Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2024 lui est présenté **pour décision**.

**11. Questions diverses**

a) Rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance

Après lui avoir soumis ses premier et second rapports intérimaires, respectivement à la session annuelle et à la deuxième session ordinaire de 2024, le groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance présente au Conseil son rapport final **pour décision**.